

Suresnes, le 2 juillet 2008

RECYLEX fait suite à son communiqué de presse du 27 juin 2008 relatif aux décisions du Conseil de Prud'hommes de Lens (section Industrie)

Recylex SA fait suite à son communiqué de presse en date du 27 juin 2008 relatif aux décisions rendues par le Conseil de Prud'hommes de Lens concernant les demandes de 494 anciens salariés de la société Metaleurop Nord.

Selon les informations obtenues auprès du greffe du Conseil de Prud'hommes de Lens – qui ne dispose pas encore à ce jour des 494 jugements prononcés le 27 juin dernier, à l'exception d'un seul –, le Conseil de Prud'hommes de Lens aurait alloué à chacun des salariés demandeurs une somme identique de 30.000 euros à titre de dommages et intérêts et 300 euros à titre de frais.

Selon ces informations, les sommes allouées aux demandeurs s'élèveraient à un montant total de 14.968.200 euros et devraient être intégrées au passif apuré de façon échelonnée par Recylex selon les termes du plan de continuation arrêté par le Tribunal de commerce de Paris en date du 24 novembre 2005.

Recylex confirme qu'elle interjettera appel des décisions rendues, ce qui aura un effet suspensif.

Contact presse :

Euro RSCG C&O

Paul Michon : +33 (0)1 58 47 95 18

Contact actionnaires / investisseurs :

Euro RSCG C&O

Gabriel Zeitlin : +33 (0)1 58 47 94 68